

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2022

Présents : Jean-Louis Roussel, Alain Langlois, Marc Degrave, Christiane Soudé, Christophe Cerqueira, Roger Touzé, Roger Jean, Rosine Caquelard.

Absent représenté : Catherine Caron-Langlois donne pouvoir à Jean-Louis Roussel.

Arrivée de Corinne Fournier à 19h04.

Secrétaire de séance : Alain Langlois

### 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 mai 2022.

*Résolution adoptée à l'unanimité.*

### 2) Échéance du bail commercial du restaurant.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 4 Juin 2020 lui a confié la charge de gérer ce dossier. Le bail liant la commune d'Hautot-sur-Seine et Monsieur Christophe Gougeon gérant du restaurant « Chez Tonton » date de février 2014. Il a été réalisé sous seing privé, sans la présence d'un professionnel du droit.

Monsieur le Maire en a demandé l'étude par le service juridique de la Métropole, par celui de l'assureur de la commune et par un conseil privé. Les conclusions convergent vers l'idée de confier ce dossier à un avocat afin que les procédures suivies soient conformes à la loi.

La commune a donc fait appel à un avocat.

Monsieur le Maire rappelle que les difficultés liées à cette location ont été plusieurs fois évoquées en Conseil et dans les commissions. Elles sont avérées et objectives. La réflexion engagée avec la direction du tourisme de la Métropole sur le devenir du développement touristique de la commune passe par une redéfinition du rôle et de la place du restaurant.

L'échéance normale du bail est prévue en février 2023. Si rien n'est engagé aujourd'hui le bail actuel sera automatiquement reconduit jusqu'en 2032.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de l'autoriser à faire signifier à Monsieur Christophe Gougeon un congé avec refus de renouvellement du bail actuel et d'offrir à Monsieur Gougeon une indemnité d'éviction déterminée en application de l'article L.145-14 alinéa 2 du Code de commerce.

A compter du vendredi 26 août s'engagent 6 mois de négociations - en particulier sur le montant de l'indemnité d'éviction - entre la commune, par l'intermédiaire de son avocat, et le locataire.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'à tout moment la commune pourra utiliser son droit de repentir, dans ce cas la procédure s'arrêtera et le bail actuel sera reconduit pour une période de neuf années.

*Résolution adoptée (neuf voix « pour » et une abstention)*

### 3) Tarifs du château et de la salle Brunel.

Pour faire face à l'augmentation générale des prix, en particulier les coûts d'entretien, les salaires des agents et le prix de l'énergie, Madame Christiane Soudé, adjointe au maire, propose une augmentation des tarifs de location du château et de la salle Maurice Brunel. Elle rappelle que ces tarifs n'ont pas augmenté depuis vingt ans et qu'ils sont même, après l'augmentation proposée aujourd'hui, en dessous du prix du marché.

La hausse proposée est d'environ 20%

*Adopté à l'unanimité.*

### 4) Contrats d'embauche de personnel contractuel.

Il s'agit d'autoriser le maire à embaucher du personnel afin de pallier une absence d'un employé titulaire et ceci afin d'assurer la continuité des services durant l'absence du titulaire.

*Adopté à l'unanimité.*

### **5) Admission en non valeur**

Pour donner suite à un courrier de la perception nous indiquant des arriérés de loyers non recouvrables. Il est demandé au Conseil municipal d'accepter une admission en non-valeur. Un suivi approfondi est demandé aux services afin d'éviter cette situation.

*Adopté à l'unanimité.*

### **6) Décision budgétaire Modificative.**

Marc Degrave, adjoint aux finances, explique au Conseil que la réparation de la chaussée de sortie du château a été effectuée et donne satisfaction. Mais un jeu d'écriture doit faire passer le règlement de ce chantier de la section d'investissement vers celle de fonctionnement, d'où l'objet de cette DM.

*Adopté à l'unanimité.*

### **7) Convention piscine de Canteleu.**

Lors d'un vote précédent, la municipalité a décidé d'adhérer à ce dispositif qui permet aux Hautotais de bénéficier des tarifs « Cantiliens ». Il est nécessaire de délibérer annuellement afin de continuer à bénéficier de ce service.

*Adopté à l'unanimité.*

### **8) Fonds d'Aide aux Jeunes.**

Une somme forfaitaire de 0,23 € / Habitant est demandée à chaque commune de la Métropole afin de participer aux services de la Mission Locale d'Insertion des jeunes et qui oriente et encadre ceux qui sont en difficulté ou ont besoin d'aides spécifiques (BAFA, Permis de conduire, etc .....). La commune continue d'adhérer à ce système.

*Adopté à l'unanimité.*

### **9) Questions diverses :**

Monsieur le maire fait le point sur différents sujets de la vie communale.

\_ Pendant l'été, la cour de l'école a été entièrement réaménagée (pelouse, accès préau, amélioration autour du hêtre pourpre). Les bénévoles qui ont participé à l'accompagnement de ces travaux sont à remercier, en particulier Roger Touzé, conseiller municipal et Mickael Vilcoq, membre du conseil des parents d'élèves.

\_ Pour préparer la rentrée scolaire, les différents travaux et contrôles annuels ont été effectués ainsi qu'un « grand ménage » avec la participation de bénévoles. Merci à Michel Duval, Didier Declercq, la famille Soudé et les membres du Conseil municipal.

\_ Une nouvelle personne qualifiée assure à compter de la rentrée un encadrement adapté à la situation de l'école avec dorénavant 2 ATSEM et 1 CAP petite enfance.

\_ Le hêtre pourpre, fierté de la cour de l'école, va être classé « arbre remarquable » ce qui le sécurisera dans sa pérennité et permettra d'obtenir des subventions pour son entretien.

\_ La mare dans les bois communaux est rattachée aux communes d'Hautot et de Sahurs. Après une visite des services accrédités, elle va faire l'objet d'une réhabilitation à l'automne 2023. Une association de protection de celle-ci, devrait être montée en 2026.

\_ Les logements du parc du château, comme prévu lors du Conseil municipal du 24 mai vont faire l'objet d'une nouvelle destination avec le concours de Logéal Immobilière. Après passage des géomètres, le dossier est dans la phase de finalisation.

\_ Alain Langlois, adjoint en charge des travaux, fait le point sur la maison de l'école qui a fait l'objet de nombreuses études depuis des mois. Après une rencontre avec des services pour une nouvelle étude visant à l'amélioration de cette maison et de l'a rendre habitable dans les plus brefs délais.

\_ Comme indiqué dans le p'tit journal n°7, un Défibrillateur (DEA) vient d'être installé sur la façade de la mairie, celui du château vient d'être contrôlé.

\_ Rue des Farceaux : des riverains demandent une plus grande sécurité dans cette rue, vue son étroitesse et les vitesses excessives constatées. Les aménagements ont déjà été faits et il est rappelé aux utilisateurs une plus grande prudence.

\_ Bornes incendie : elles sont réparties et contrôlées par le SDIS qui, en cas de nouvelles habitations, fait le nécessaire pour la sécurité des riverains.

\_ Sucrierie AKS : Le dossier fait l'objet d'un suivi attentif auprès des différents organismes et une rencontre, à ce sujet, à l'échelon national est envisagée.

\_ SAIPOL : la mairie suit ce dossier de près, un sonomètre va être installé dans un endroit sensible afin d'effectuer sur un mois des relevés de bruits.

\_ Devenir du château : M. le maire présente différents scénarios sur l'avenir de ce lieu incontournable d'Hautot. L'ancienneté de cette construction engendre des frais importants et la mise en sécurité du site est fondamentale. Un bureau d'étude de la MRN va enquêter sur le devenir possible du château. Des décisions seront prises sur les travaux à envisager et sur l'utilisation optimale du lieu.

\_ Médaille d'Honneur Communale à Alain Langlois : M. le maire rappelle l'importance de cet évènement et souhaite la présence de nombreux Hautotais le samedi 1<sup>er</sup> octobre à 11h au château.

La séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance

Alain Langlois



Le maire

Jean-Louis Roussel

